

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.14.2014**Thiocyanate de potassium, 0,0025M****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise****Nom du produit:** Thiocyanate de potassium, 0,0025M**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** PT4032SS**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Produits chimiques de laboratoire**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific, Inc.
 860 Gitts Run Road
 Hanover, PA 17331
 1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:**ChemTel: (24-heures)**

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers**Classification de la substance ou du mélange:**

Non classé pour les dangers physiques ou pour la santé selon GHS.

Mot signal: Aucun(e)**Mentions additionnelles de danger:**

Aucun(e)

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**Ingrédients:**

Ingrédients:		
CAS 333-20-0	Thiocyanate de potassium, ACS	<0.02 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	>99.96 %
CAS 26628-22-8	Azide de sodium	<0.02 %
		Pourcentages par poids

SECTION 4: Mesures de premiers soins**Description des mesures de premier secours****Après l'inhalation :**

Déplacer à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires,

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.14.2014**Thiocyanate de potassium, 0,0025M**

administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas utiliser la méthode de bouche-à-bouche. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

Après contact avec la peau :

Rincer à l'eau pendant 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin. Laver la zone avec du savon et à l'eau. Rincez soigneusement. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser ou jetez-les. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

Après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Protéger l'œil non exposé. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Consulter un médecin.

Après ingestion :

NE PAS faire vomir. Diluer avec de l'eau ou du lait. Consulter un médecin. Rincer abondamment la bouche. NE PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

If seeking medical attention. Provide SDS document to physician. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**Agent d'extinction****Agents d'extinction appropriés:**

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés:

Aucun identifié.

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs.

Conseil pour pompiers:**Équipement de protection:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Assurer une ventilation adéquate. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

Précautions environnementales:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.14.2014**Thiocyanate de potassium, 0,0025M**

Balayer et recueillir dans un contenant pour l'élimination. Éviter de produire de la poussière. Toujours appliquer les réglementations locales. Suivre les méthodes de manipulation appropriées. Ramasser et éliminer sans faire de poussière. Balayer et pelleter. Voir Section 13. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)**SECTION 7: Manutention et entreposage****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Se laver les mains après la manipulation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer loin d'aliments. Store in well sealed containers. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Entreposer à l'écart des matières inflammables. Entreposer dans un endroit frais. Assurer la ventilation des réservoirs. Garder les produits et les contenants vides loin de la chaleur et des sources d'allumage. Maintenir le contenant bien fermé.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle:**

33-20-0 , Thiocyanate de potassium, MPT 5 mg/m³ É.-U, OSHA.
26628-22-8, Azide de sodium, C 0,100000 ppm É.-U. NIOSH.
26628-22-8, Azide de sodium, C 0,110000 ppm É.-U. ACGIH.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales.

Protection de la peau:

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection.

Protection oculaire:

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE).

Mesures générales d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Effectuez un entretien de routine. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.14.2014

Thiocyanate de potassium, 0,0025M			
Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Non déterminé
Point de fusion / congélation:	Environ 0 °C	Solubilités:	Soluble dans l'eau :
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Environ 100 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		

SECTION 10: Stabilité et réactivité**Réactivité:**

Stable sous des conditions normales.

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun identifié.

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Les oxydants puissants, le chlorite de calcium, le fluor perchlore, les composés halogénés actifs.

Produits de décomposition dangereux:

Les oxydes d'azote, le soufre, le potassium, et éventuellement les cyanures.

SECTION 11: Informations toxicologiques**Toxicité aiguë:****Dermique:**

DL50 Dermique - Lapin - 20 mg/kg 26628-22-8.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.**Corrosion/irritation de la peau:** Aucune information additionnelle.**Domages/irritations oculaires sévères:** Aucune information additionnelle.**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.**Mutagénicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.14.2014**Thiocyanate de potassium, 0,0025M****Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques**Écotoxicité**

Écotoxicité, Nocif pour les organismes aquatiques. Peut provoquer des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique. Ne pas rejeter dans l'environnement.

33-20-0 , CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc - en - ciel) - > 100 mg/l - 96,0 h.

33-20-0 , CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 11 mg/l - 48 heures.

26628-22-8, CE50 - Daphnia pulex (Puce d'eau) - 4,2 mg/l - 48 heures.

Persistance et dégradabilité:

Facilement biodégradable. Facilement dégradable dans l'environnement.

Potentiel bioaccumulatif:

33-20-0 Bioaccumulation Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) - 16 semaines - 35.000 µg/l. 33-20-0 Facteur de bioconcentration (FBC) : 13.4.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.**SECTION 13: Précautions pour l'élimination****Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

Product/containers must not be disposed together with household garbage. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux qui concernent l'élimination appropriée des déchets qui peuvent incorporer une certaine quantité de ce produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport**US DOT (Département des transports américain)****N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)**Nom d'expédition approprié:** Non réglementé.**Classe de risques:** Aucun(e)**Groupe d'emballage:** Non réglementé.**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune**Non-vmrac:****Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)**Nom d'expédition approprié:** Non réglementé.**Classe de risques:** Aucun(e)**Groupe d'emballage:** Non réglementé.**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.14.2014**Thiocyanate de potassium, 0,0025M**

information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires**États-Unis (É.-U.)****Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

333-20-0 Thiocyanate de potassium.

26628-22-8 Azide de sodium.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

333-20-0 Thiocyanic acid, potassium salt (1:1): non répertorié.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Proposition 65 (Californie):**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et

Fiche signalétique

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.14.2014**Thiocyanate de potassium, 0,0025M**

réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 1-0-0**HMIS:** 1-0-0**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)**Abréviations et acronymes:**

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).